MINISTERE DES FINANCES MINISTRY OF FINANCES

Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire GENERAL DIRECTORATE OF TREASURY, FINANCIAL AND MONETARY COOPERATION

P026



Nº 8336066

Trésorerie Générale de : 45. Poste comptable :	MIN COMMERCE
Poste comptable :	LABIN
Treasury station	

DECLARATION DE RECETTES DU TRESOR 725M: 393.079 Je soussigné, DECLARATION OF RECEIPT OF TREASURY I, the undersigned Receveur des impôts
Taxes Treasurer Trésorier Payeur Général Treasurer - General Receveur des douanes Receveur des Finances do PS MINCOMMERCE déclare m'être chargé en recette Customs Treasurer Divisional Treasurer acknowledge receipt Receveur des domaines Percepteur Sub - Treasurer Domains Treasurer de la somme de 1910097 000 of the sum of (in words) MIBAK remise par M paid by demeurant à N° Contribuable resident at PO Box Taxpayer's N Contrib en règlement de l'opération suivante :_ in settlement of the fallowing transaction Virement bancaire (bank transfer) no Chèque bancaire (bank cheque) n' Autre (other means of settlement) no En foi de quoi la présente déclaration de recettes a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit. This declaration of receipt therefore is issued to serve the purpose it deserves where purpose La présente déclaration vaut quittance. Fait à Done at

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR, DE LA COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE

AGENCE COMPTABLE AUPRES DE LA MIRAP



REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TREASURY, AND MONETARY COOPERATION

THE ACCOUNTING OFFICER OF MIRAP

OV N°05/MINFI/DGTCFM/AC MIRAP/23

Maye



Yaoundé, le 21/02/2023

L'Agent Comptable A Monsiear le Payear Spécialisé aaprès da Mincommerce

Objet : Ordre de virement

Monsieur le Payeur Spécialisé,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir débiter le compte financier N°40141022661986 de la MIRAP d'un montant de FCFA 393.079 (trois cent quatre-vingt-treize mille soixante-dix-neuf) représentant le paiement des contributions patronales du mois de janvier 2023 à imputer au budget de fonctionnement conformément au détail ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Payeur Spécialisé, l'expression de mes sentiments distingués.



- Aleste
- Achat
- Importation
- Stockage des produits de grande consommation
- Approvisionnement du marché dans les meilleures canditions

BP 12584 Yaoundé - Cameroun Tél (237): 22 23 41 45 Fax : 22 23 41 46

Email: mirap_cm@yahoo.fr

DECISION N°2023/

MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX).

CHO MIRAP/ADM/DAF/CF/AFC

AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION PATRONALE SOCIALE DES AGENTS PUBLICS SUR LE SALAIRE AU TITRE DU MOIS DE JANVIER 2023 DE FCFA 217 256 (DEUX CENT DIX SEPT

L'ADMINISTRATEUR,

Vu La Constitution ;

Vu

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu La Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu Le Décret n° 2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du ministère du commerce :

Vu Le Décret n° 2013/ 066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu Le Décret n°2011/019 du 01 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation;

Vu Le Décret n° 2011/036 du 28 février 2011 portant nomination du Président de Comité de Gestion de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation;

Vu Le Décret n° 2011/035 du 28 février 2011 portant nomination de l'Administrateur de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

Vu Le Décret n°2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités et groupes de travail interministériels et ministériels;

Vu L'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination du Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

L'Arrêté N°00000218/MINFI du 07 juillet 2020 portant nomination de l'Agent Comptable auprès de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

Vu La Circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023;

Vu La Résolution N°043 du Comite de Gestion du 09 Aout 2018 adoptant la grille de rémunération et

avantages accordés au personnel de la MIRAP ;

Vu La Résolution N°2023/067/MIRAP/CG/PCG/ADM du 17/01/2023, Portant adoption du budget programme de l'exercice 2023 de la mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP); Considérant les Nécessités de service.

DECIDE:

Article 1^{er}: Il est autorisé le paiement de la contribution patronale sociale des agents publics sur le salaire au titre du mois de Janvier 2023 de FCFA 217 256 (Deux cent dix sept mille deux cent cinquante six).